

Ciboure, Le 11 juillet 2025

FICHE DE POSTE CDD 18 MOIS AU SEIN DU CIDPMEM 64-40

STRUCTURE D'ACCUEIL

Le Comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins Pyrénées-Atlantiques / Landes (CIDPMEM 64-40) est la structure qui représente la pêche professionnelle maritime d'Hendaye (64) à Mimizan (40). Il intervient donc sur tous les domaines : promouvoir et représenter les intérêts généraux de la profession, assurer l'information économique, fournir une assistance technique aux activités de pêche, formuler des avis et faire des propositions, réaliser des actions en matière sociale, en particulier en ce qui concerne la prévention des accidents, l'hygiène, la formation professionnelle,

CONTEXTE

L'activité des pêcheries maritimes françaises est soumise à une dynamique de changements socio-économiques, politiques et environnementaux à une échelle globale, à savoir dans un contexte local, national et international. Les pêcheurs exploitent des ressources dont certaines présentent des aires de distribution modifiées (vers le nord et/ou vers des profondeurs plus importantes) sous l'effet du changement climatique. Depuis 2020, l'activité des navires français opérant dans les eaux britanniques est fragilisée par des règles d'accès modifiées suite au Brexit. Par ailleurs, la pêche française fait l'objet de débats sociétaux avec une implication accrue de nouveaux acteurs (ONG, groupes d'opinion ...). Par exemple récemment, l'attention portée à la pêche s'est accrue notamment sur le sujet des captures accidentelles de dauphins avec une ordonnance du Conseil d'Etat conduisant à la fermeture temporaire de la pêche suite à une recours de plusieurs ONGs. Ces quelques exemples illustrent que la pêche présente une vulnérabilité qui désormais est due aux facteurs climatiques, environnementaux, économiques et politiques voire, ces dernières années, judiciaires.

MOTIVATIONS ET OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

Dans ce contexte, la pêche montre une vulnérabilité croissante due à de multiples facteurs. Ces facteurs interagissent et contraignent l'activité dans des directions qui ne sont pas forcément bien identifiées pour permettre d'anticiper des changements et d'envisager dans un futur (plus ou moins proche) un accompagnement efficace des pêcheries et le maintien d'une activité locale. Pour atteindre ce dernier objectif, cette étude permet d'entamer une démarche qui vise à appréhender la vulnérabilité des entreprises de pêche aux facteurs de changements globaux en considérant une approche écosystémique, c'est-à-dire globale. Elle s'attachera à examiner toutes les composantes du système pêche et leurs interactions avec des facteurs, ou éléments perturbateurs identifiés, a priori d'ordres socio-économique, réglementaire, biologique et environnemental.

La méthodologie envisagée aura pour cas d'étude les navires immatriculés BA, ayant fréquenté au moins une fois un des rectangles du secteur VIIIb (pour l'année la plus récente disponible - 2023) et toujours actifs en 2024. Leur activité est contrôlée par des caractéristiques techniques parfois limitantes (longueur des navires, puissance, engins ...), un capital (pouvant être réduit pour les unités les plus petites) et par une valorisation fragile dans certains cas (transformation et commercialisation du poisson) ... Il est ainsi nécessaire d'identifier les flottilles plus ou moins exposées, sensibles aux facteurs de changement et comment elles mobilisent leurs capacités respectives pour s'adapter. Ces éléments sont particulièrement importants à connaître/prendre en compte lors des réflexions sur la caractérisation de la vulnérabilité. Ils sont à connaître pour accompagner les différentes démarches engagées par les acteurs, dont les nombreux responsables de cette filière dans leurs réflexions sur comment augmenter le poids socioéconomique des activités de pêche dans le quartier maritime de Bayonne ?

Pour objectiver les décisions, il est utile de disposer d'indicateurs pour la mesurer. Les travaux engagés permettront de contribuer à leur construction selon les dimensions citées plus haut et ainsi d'objectiver des décisions d'accompagnement des pêcheries (services de l'état, structures pro, financeurs... par exemple dans le cas d'installation de jeunes pêcheurs, renouvellement de type de navires ...) mais aussi d'identifier les contraintes relatives à des situations futures, certaines connues avec certitude, d'autres non, mais pour lesquels des scenarii doivent tout de même être envisagés.

COMPETENCES RECHERCHEES

Savoirs

- Concepts liés à la Vulnérabilité sur les activités de pêche et/ou de l'agriculture
- Expérience dans l'organisation et le fonctionnement d'activités de filières locales soumises à impacts extérieurs
- Techniques et outils de gestion de projet
- Maîtrise de la langue espagnole et de la langue basque serait un plus

Savoir-faire

- Recherche bibliographique
- Communiquer clairement à l'oral et à l'écrit
- Animer des réunions
- Rédiger des documents de synthèse
- Conduire des projets
- Développer et animer des partenariats
- Maîtriser les outils de bureautique et manipuler des méthodes de traitement de la donnée
- Travailler en équipe, en transversalité, en pluridisciplinarité.
- Savoir animer des échanges avec des prestataires du monde de la recherche scientifique.

Savoir-être

- Capacités d'analyse, de synthèse et de vulgarisation
- Sens de l'organisation, autonomie
- Initiative et force de proposition
- Qualités relationnelles avec des interlocuteurs différents intervenant dans une filière

MODALITES DU POSTE

- Niveau d'études : BAC+5 minimum.
- Localisation: Poste basé au CIDPMEM 64-40, 12 quai Pascal Elissalt, 64 500 Ciboure
- Durée : CDD 18 mois à temps complet
- **Rémunération :** A définir en fonction de l'expérience
- **Déplacements** possibles essentiellement sur le 64-40.
- Horaires de travail : Les horaires peuvent évoluer en fonction des nécessités de service

CONTACT

Nicolas SUSPERREGUI

CIDPMEM 64-40 - 12, quai Pascal Elissalt – 64 500 CIBOURE

Tél. 05 59 47 65 48 - Courriel : <u>n.susperregui@cidpmem6440.eu</u>

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

31 août 2025

Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Pyrénées-Atlantiques/Landes (Loi n°2010-874 du 27 Juillet 2010)